

# Convocation du Conseil Municipal



Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, Dimanche prochain, 3 avril 1927, à 9 heures du matin au lieu ordinaire de leurs séances.

## Ordre du jour :

- 1° Communications et affaires diverses.
- 2° Demande d'acquisition de terrain,
- 3° Lotissement de la Grand haie,
- 4° Travaux Communaux. - Rapport de la Commission des Finances
- 5° Emplois Communaux. - - - - -
- 6° Création de nouvelles ressources.

A Rep: le 27 Mars 1927  
Le Maire

*Piquet*

## Séance du 3 avril 1927

L'an mil neuf cent vingt sept, le trois du mois d'avril à 9 heures du matin, le Conseil municipal légalement convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vigier Maire

Présents: M. M. Vigier, Bernardeau, Urbain F. Marchand, Saupin, Brasseur, Hardy, Piquet G. Le Lamer, Moriceau, Peneau F., Peneau Ant. Piquet F. Cudet, Broussard, Sauné, Briand, Urbain H. Boye, Vague et Sorin

Absents: M. M. Solgrain, Roche, Redor et Urbain J.  
excusés.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Briand ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Communications  
entre Bretemoult  
et Douvres en cas  
d'arrêt du service  
des voyageurs de  
L'ouest  
en temps de glace

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil  
d'une correspondance qui lui a été adressée par le Président  
du Comité constitué à Bretemoult dans le but ci-dessus.  
Il ajoute que ce Comité avait remis à la Mairie une pétition  
qui a été prise en considération par le Conseil Municipal  
dans sa séance du 27 février, dans le sens indiqué par les  
pétitionnaires. - M. le Maire ajoute que s'il a eu devoir  
ajourner l'audience qui lui avait été demandée ce n'est  
pas, d'une part, pour négliger les avis qui auraient  
pu lui être transmis par les délégués, puisque l'Ad-  
ministration municipale, dans son entrevue avec M.  
l'Ingénieur des Ponts & Chaussées a fait état des objections  
présentées par les pétitionnaires. - D'autre part il n'a ja-  
mais été dans son intention, d'adopter une attitude  
dédaigneuse à l'égard du Comité, son passé pourrait  
d'ailleurs lui permettre de passer outre à une telle in-  
sinnuation. - Mais il lui avait tout simplement paru  
préférable de soumettre la question à M. l'Ingénieur  
des Ponts & Chaussées préalablement à l'audience  
demandée, de façon à mettre la délégation au courant  
des démarches faites et des résultats obtenus. - M. le  
Maire termine son exposé en regrettant de n'avoir  
pas été mieux compris des pétitionnaires et ajoute  
que tout malentendu sera certainement dissipé dès  
que l'Administration municipale pourra faire connaître  
le résultat définitif des démarches qu'elle a engagées  
pour l'aboutissement de cette affaire.

Le Conseil municipal approuve la déclaration  
de M. le Maire

Ouverture de Crédits

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil  
municipal, vote sur les fonds des ponts de la commune,  
(exercice 1926) les compléments de crédits ci-après.

trans. le 7 janv. 1926

Savoir	
Art 18 - Frais de perception des droits de pesage	7.80
, 32 - Entretien des Ponts communaux	33.54
, 34 - Entretien des fontaines, puits	202.50



Demandes d'allocation  
journalière

Le Conseil municipal examine les  
demandes d'allocation journalière qui lui sont  
présentées



le 7. 4. 27

1<sup>o</sup> Mammier Jules, rue Chapuis  
avis très favorable

2<sup>o</sup> Gicqueau, rue de l'Industrie  
clof. Crispin, avis très favorable.

Vente d'arbres

Le Conseil municipal décide de vendre les  
accavats qui se trouvent sur le talus du chemin de  
Grande Cuv. N<sup>o</sup> 85 près le pont des Canots suivant  
l'estimation qui en sera faite et conformément  
au cahier des charges que M<sup>r</sup> le Maire est autorisé  
à établir à ce sujet.

En ce qui concerne les arbres de la Chaussée, la  
vente par voie d'adjudication aura lieu dans le  
cours du mois de Novembre prochain.

Borne fontaine au  
Carrefour de F<sup>r</sup> Rousseau  
Vente d'eau provenant  
de la Ville de Nantes

Monsieur le Maire expose au Conseil muni-  
cipal que les personnes qui font usage de l'eau  
fournie par la Ville de Nantes, à la borne fontaine  
du carrefour de Pont-Rousseau, paient un abonne-  
ment de 2<sup>fr</sup> par mois à la commune de Rezé.

le 5. 4. 27

La Ville de Nantes ayant relevé son tarif, M<sup>r</sup>  
le Maire demande au Conseil de bien vouloir aug-  
menter le prix de l'abonnement aux particuliers,  
afin que le montant des recettes effectuées soit équi-  
valent à la somme versée par la commune à  
la C<sup>ie</sup> des Eaux de Nantes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré  
fixe l'abonnement à 5 francs par mois à  
compter du 1<sup>er</sup> février 1927.

Matériel communal  
d'appointements  
à Grentemault pour la  
période des crues.

Monsieur le Maire communique au Conseil  
le détail du matériel <sup>communal</sup> d'appointements à Grentemault, pour la  
période des crues.

2 poutrelles sapin d'Altaie:			
de 9 <sup>m</sup> x 0.10 x 0.20	francs	360 <sup>+</sup>	
16 kg quarantenaire neuf.	francs	80 <sup>+</sup>	

chiffres proposés pour la location du matériel supplémentaire

1924:	13 matras	240.75	
	4 trépans	30.00	
	pointes & pincettes	6.00	
	<b>Total</b>		<b>276.75</b>
1925:	location de 2 passerelles	400	
	(2 périodes de aires)	350	750
	<b>Total</b>		<b>1026.75</b>

M. le Maire propose d'acquiescer les 2 passerelles ayant fait l'objet des locations ci-dessus et dont le prix serait de 400<sup>+</sup> chacune, soit une dépense de 800<sup>+</sup>00

De ce chiffre il y aurait lieu de déduire le prix des 2 poutrelles de 9<sup>m</sup>, lesquelles confies à M. Paty ont été employées & débitées par lui pour son usage personnel. Naturellement le prix de déduction doit être établi au cours du jour, c'est-à-dire 650<sup>+</sup> le m<sup>3</sup> ce qui fait pour les 2 poutrelles : 720<sup>d3</sup> x 650<sup>+</sup> = 468<sup>+</sup>00  
 resterait à payer à M. Paty : 332<sup>+</sup>00

Le Conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Mobilier scolaire

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à traiter avec M. Gondron menuisier, qui a donné les meilleurs prix, pour la fourniture de 8 tables dans la nouvelle classe de l'école des garçons de Pont-Rousseau. Soit : 220<sup>+</sup> x 5 = 1100<sup>+</sup>00

Agrandissement de l'école des garçons de Pont-Rousseau

M. le Maire expose à l'Assemblée que dans sa précédente réunion, le Conseil municipal avait voté la construction de nouvelles classes à l'école communale des garçons de Pont-Rousseau, par suite de l'insuffisance des locaux actuels résultant de l'augmentation du nombre des élèves.

M. Batty architecte a dressé les plans et devis des travaux à exécuter, y compris le mobilier scolaire, la dépense s'élève à : 77643.90, à laquelle il y a lieu d'ajouter :  
 1. 10% pour travaux imprévus : 7764.39 ; 2. 1% pour frais de contrôle : 776.43 ; 3. 5% honoraires de l'architecte sur 96184.72 : soit : 4809.23. En totalité 90463.95, y compris le mobilier scolaire.

le sommaire

Annex





M. le Maire fait ensuite connaître que la Commission des Finances dans sa séance du 13 mars 1927, a étudié les voies et moyens pour couvrir cette dépense; après examen de la situation financière de la commune elle a conclu à la création de nouvelles ressources en profitant des dispositions de la loi du 13 août 1926.

Que d'après les renseignements fournis, par l'Administration des Contributions Directes et par l'Administration des Contributions Indirectes, la commune trouverait au moyen des taxes ci-dessous désignées les sommes nécessaires pour couvrir le montant de la dépense qu'elle prendra à sa charge dans la construction de ces classes, ainsi que celles également nécessaires pour le règlement de divers travaux urgents que le Conseil municipal s'est engagé d'exécuter. (Le produit de ces taxes s'élève à 100.265<sup>00</sup>)

Désignation des taxes municipales.

1 <sup>o</sup> Taxe sur le revenu des propriétés bâties	4%	36.680 <sup>00</sup>
2 <sup>o</sup> Taxe sur le revenu des propriétés non bâties	4%	8.080 <sup>00</sup>
3 <sup>o</sup> Taxe d'habitation d'après la valeur locative des locaux d'habitation	3%	34.500 <sup>00</sup>
4 <sup>o</sup> Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession	3%	13.970 <sup>00</sup>
5 <sup>o</sup> Licences des commerçants de bassons : 1/4 soit 22 <sup>50</sup>		1.755 <sup>00</sup>
6 <sup>o</sup> Taxe sur les véhicules automobiles, cycles cars, et motocyklettes	4%	5.280 <sup>00</sup>
Ensemble		100.265 <sup>00</sup>

n'a pas été appliquée

1255  
5280

Le Conseil municipal.

Considérant que les plans et devis présentés paraissent bien établis;

Que la dépense totale prévue au détail estimatif n'est pas exagérée;

Considérant d'autre part que pour atténuer l'exécution du projet dans ces conditions, la commune n'a aucune ressource disponible, l'excédent des recettes au 31 mars

devant être absorbé par le règlement des travaux notés en 1926, et le contingent de la commune dans les frais d'Assistance médicale gratuite, ainsi que pour les restes à payer, chemins vicinaux,

Par ces motifs

1. Approuver le plan et devis de M. Bassy architecte :

2. Vote les taxes énumérées ci-dessus, conformément à la décision de la Commission des Finances, lesquelles feront l'objet d'une délibération spéciale qui sera adressée aux Services des Contributions Directes et Indirectes ; 3. Sollicite la subvention de l'Etat et prend l'engagement de voter le complément de la dépense, lequel sera prélevé sur le produit des recettes ci-dessus indiquées. Le C.M. prend en outre l'engagement d'inscrire au nombre des dépenses obligatoires pendant 30 ans un crédit d'au moins 1/10 du montant de la dépense subventionnée.

Fontaine des Cabossières

Le Conseil municipal décide de faire procéder à l'aménagement de la Fontaine des Cabossières et de faire installer une canalisation pour alimenter les habitants du Bourg et de la Blanche, qui pendant la saison d'été sont complètement dépourvus d'eau potable.

La dépense qui peut être évaluée à 20.000+ sera prélevée sur le produit des nouvelles ressources que le Conseil municipal va voter, en conformité de la loi du 13 août 1926

École des filles de St Paul  
travaux

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire établir par M. Bassy, architecte, un devis des travaux de réparation à faire à l'école des filles de St Paul. La dépense qui peut être évaluée à 10.000 francs environ, sera prélevée sur le produit des ressources votées en conformité de la loi du 13 août 1926.

Aménagement de remblais à la Haute-Île

Le Conseil décide de faire aménager des remblais à la Haute-Île et M. Maubain sera chargé spécialement du haut des uscs ; la dépense envisagée sera de 1500 francs environ, elle sera inscrite au budget annuel.





Employés Communaux  
Auger de traitement

Comme suite à sa délibération du 24  
février dernier et à la décision de la Commission  
des Finances, le Conseil fixe comme suit le  
traitement des employés communaux:

Savoir

Marchais secrétaire	Traitement annuel	11.000 <sup>+</sup>	Tr. Ant. 1820 <sup>+</sup>
Roussseau secrétaire adjt.	"	7.500 <sup>+</sup>	" 1820 <sup>+</sup>
Colan employé	"	4.100 <sup>+</sup>	" 1890 <sup>+</sup>
Sorin garde champêtre	"	5.000	" 1890 <sup>+</sup>
Urcy "	"	4.000	" 1890 <sup>+</sup>
Bourgaud " adjt.	"	3.450 <sup>+</sup>	" 1890 <sup>+</sup>

Le traitement de Bourgaud, comme proposé sanitaire,  
est fixé à 4700 francs.

Ces dispositions entreront en vigueur à compter du  
1<sup>er</sup> avril 1927 et le complément des crédits néces-  
saires sera inscrit au budget additionnel de 1927

Création de nouvelles  
ressources  
Vote de taxes municipales  
loi du 13 août 1926

Monsieur le Maire expose au Conseil que  
la Commune a à faire face à de grosses dépenses déjà  
indiquées ci-dessous et dont le montant s'élève approxi-  
mativement à 160.000 francs

Savoir:

1 <sup>o</sup> Agrandissement de l'école coll. des garçons de Pont Rousseau	70.000
2 <sup>o</sup> Captation de la source (Fontaine des Cabottières)	20.000
3 <sup>o</sup> Extension des canalisations en vue de l'éclairage des voies publiques par l'électricité	10.000
4 <sup>o</sup> Construction du chemin rural de la Gd'haie à la Pt. Lande	20.000
5 <sup>o</sup> Eclaircissement du pont de la Seine à Pt. Rousseau (Cont. Com. ad.)	20.000
6 <sup>o</sup> Grosses réparations à l'école des filles de St Paul	10.000
7 <sup>o</sup> Aménagement de remblais à la Haute-He	1.500
8 <sup>o</sup> Augmentation de traitement des employés communaux	8.750

Total 160.250<sup>+</sup>

Monsieur le Maire fait ensuite connaître à l'assem-  
blée que d'après la situation financière de la Commune,  
produit par M. le Receveur Municipal, l'excédent  
des recettes au 31 mars, est de 106.000 francs.

Mais que cet excédent sera être en grande partie,

absorbé par des crédits à reporter au budget supplémentaire de 1927, notamment un crédit de 30.000 francs pour la construction d'un égout rue Félix-Faure, les dépenses d'assistance médicale gratuite pour le 2<sup>e</sup> semestre 1926, des travaux dans les Bâtimens Communaux qui n'ont pas été réglés en 1926. -

Que dans ces conditions il y a lieu de profiter des avantages que nous procurent la loi du 13 août 1926 et le Décret du 11 août 1926 pour trouver le complément de ressources nécessaires à l'équilibre du budget.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, vote les taxes ci-dessous désignées pour l'année 1927.

Taxes :

1 <sup>o</sup> Taxe sur le revenu des propriétés bâties	4%	} Contributions Directes	
2 <sup>o</sup> Taxe sur le revenu des propriétés non bâties	4%		
3 <sup>o</sup> Taxe d'habitation d'après la valeur locative des locaux d'habitation	3%		
4 <sup>o</sup> Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession	3%		
5 <sup>o</sup> Licences des commerçants de boissons / apposition	22,50		} Contributions Indirectes
6 <sup>o</sup> Taxe sur les véhicules automobiles, cycles cars et motocyclettes	4%		

Le Conseil municipal demande en outre que les rôles, pour le recouvrement de ces taxes, soient établis le plus tôt possible, pour permettre à la commune de disposer des fonds dont elle aura besoin pour régler les travaux énumérés ci-dessus, lesquels vont faire l'objet d'un dossier spécial qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Lotissement de la Grand'haie.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le projet de lotissement d'un terrain sis à la Grand'haie et appartenant à la famille Garçon-Collet

Ce projet a été examiné par la Commission des Travaux Publics et le Cahier des Charges est conforme aux décisions de la Commission.

Travaux de 16 mai 1927





Le Conseil après en avoir délibéré  
 Considérant que le lotissement dont  
 il s'agit se trouve situé dans un lieu bien  
 aéré et n'est pas compris au plan d'aménagement  
 de la Commune. —

Par ces motifs  
 J. donne un avis favorable.

Demande d'acquisition  
 de  
 Terrain  
 Bréchet, Foulonneau

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet  
 d'aliénation d'un terrain communal situé en bordure du chemin vicinal  
 n° 29 (rue de l'Industrie), et soumissionné par M. Louis Bréchet  
 Foulonneau, propriétaire à Port Rousseau. La superficie à aliéner  
 est de 52 m<sup>2</sup>; le procès-verbal d'estimation dressé par le repr. com-  
 munal porte une évaluation de 25<sup>e</sup> le m<sup>2</sup>, soit: 1300 francs.  
 Le passage du ruisseau le Danube est réservé à M. Bréchet  
 sera construite un escalier d'un mètre de large  
 à la limite sud du terrain afin de faciliter l'accès à l'ouvrage  
 d'art pour son nettoyage et les réparations éventuelles.

trans. le 24. 5. 21

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal  
 Considérant que le terrain dont il s'agit, sert  
 actuellement de dépôt d'immondices et que sa vente se  
 pourra qu'améliorer le quartier au point de vue hygiénique.

Donne un avis favorable à ce projet et demande  
 à M. le Préfet de bien vouloir autoriser l'aliénation.

Jardins du Champ de foire

Le Conseil Municipal fixe à 0.20 par m<sup>2</sup> et par an, le prix de  
 location des jardins du Champ de foire.

A. Blangy  
 J. Orvain  
 Maurice  
 G. Cozes  
 F. Pignatelli  
 J. Marchand  
 Marchand  
 H. Vauvrie  
 H. Pignatelli  
 Peneau  
 F. Pignatelli  
 F. Pignatelli  
 M. roogue  
 Mignier  
 Lericq  
 Bernier